



## SAINT-PIERRE-LA-COUR

Mairie - 22, rue des Provinces  
53410 Saint-Pierre-la-Cour  
Site : [www.saintpierrelacour.fr](http://www.saintpierrelacour.fr)

Mesdames les Présidentes,  
Messieurs les Présidents,  
Mesdames, Messieurs, les secrétaires et trésoriers  
d'associations Pierrots-Courtoises,  
Mesdames, Messieurs les Educateurs,  
Mesdames, Messieurs les parents,  
Mesdames, Messieurs les adhérents

Saint-Pierre La Cour, le 11 septembre 2020.

Objet : informations situation sanitaire.  
Références : 2020/391.

Compte tenu d'évènements récents qui auront marqué notre quotidien de leur empreinte perturbante et anxiogène,  
Après en avoir discuté avec mes collègues élus,  
J'ai souhaité, par simple transparence, vous restituer le fruit de nos **réflexions** et ainsi vous faire part de nos **décisions** pour, au mieux, **affronter et endiguer** cette crise sanitaire qui semble frapper à nos portes.

### 1. Postulat

Dimanche **30 août** 2020, 15h30, nous recevons une information stipulant un cas positif de Covid 19,

- la personne concernée est asymptomatique et est en bonne santé.

Dimanche **6 septembre**, 15h30, nous recevons une information stipulant un nouveau cas de Covid 19,

- la personne concernée est, elle aussi, asymptomatique et est en bonne santé.

Nous ne sommes malheureusement pas à l'abri de nouvelles annonces de ce genre.

### 2. Le calendrier et quelques chiffres

**1<sup>er</sup> Septembre** 2020, c'est la **rentrée scolaire** et la commune s'honore d'accueillir près de 800 élèves,

**2 septembre** 2020, l'**accueil de loisirs** ouvre ses portes afin de recevoir une soixantaine d'enfants,

**5 Septembre** 2020, c'est la **rentrée associative** et la commune est fière de compter un millier de licenciés parmi ses administrés.



### 3. La problématique

La **crise sanitaire** que nous vivons actuellement, nous impose donc une **vigilance** accrue, une **rigueur** de tous les instants ainsi qu'une **fermeté** raisonnée.

**Notre préoccupation principale :**

***«l'application stricte des règles limitant le plus possible l'apparition d'évènements qui perturberaient toute participation d'un administré à la vie associative de son village»***

Il en va de notre **responsabilité**, non seulement celle d'élus, mais aussi celle de Présidents, de membres de bureaux, des adhérents et de leurs parents...

Exemple : un cas de **Covid** dans l'exercice d'une activité de loisirs dans une des salles communales (Gymnase et/ou salle Polyvalente) et, ce seront **toutes** les sections sportives qui seront tenues de **cesser** immédiatement leurs activités (entraînements et compétitions) le temps de retrouver la sécurité nécessaire à leur reprise.

Ce serait également une fort mauvaise publicité qui nous serait, à tous, faite.

### 4. Principe de précaution

L'équipe municipale, rappelle que :

- **Toutes** les associations (à caractère sportif, de loisirs ou de rassemblement quelconque) sont concernées par l'application des mesures sanitaires et gestes barrières,
- **Toute** association, n'ayant pas déposé son **protocole sanitaire** auprès de Monsieur Pierre FERANDIN (adjoint délégué aux associations), ne pourra exercer ses activités,
- Chaque association doit identifier, en son sein, un **référént Covid** et communiquer son nom auprès des services de la Mairie,
- L'application stricte des gestes barrières sera suivie par nos services et, pourra faire l'objet d'une signification auprès des associations concernées en cas de mauvaise pratique,
- **Le port du masque** doit être assumé par les encadrants (sauf dérogation),
- La présence de **non pratiquants** dans l'enceinte sportive devra également être fortement **limitée** et très **encadrée** par les responsables.

### 5. A propos de l'Accueil de Loisirs

Concernant plus particulièrement les enfants inscrits au « **Mercredi Loisirs** » et pratiquant également une activité sportive, il est précisé que :

- La **mission principale** de « l'Accueil de Loisirs » est de proposer des activités **éducatives et pédagogiques** dans le respect du développement et des besoins d'un enfant âgé de 3 à 11 ans,
- Les animateurs salariés ne peuvent être détachés pour d'autres activités que celles qui correspondent à l'activité principale,
- Les obligations de désinfection de véhicules qui auraient pu être utilisés, sont jugées trop contraignantes pour assurer les règles d'hygiène strictes (on compte 14 trajets, soit autant de désinfections)
- Le service de transport n'est pas en adéquation avec la prestation du « Mercredi Loisirs » et leurs financeurs.



Il a donc été décidé qu'aucune navette ne sera mise en service au cours de ce « Mercredi Loisirs », matin comme après-midi.

Le moment est difficile, j'en conviens.

Cependant les **enjeux et les risques** sont importants,  
Ne prenons pas la chose à la légère, sous le prétexte qu'il faut, malgré tout, **vivre notre liberté**  
Sachons, tous ensemble, relever ce **défi** et, faisons les choses avec **sérieux et conviction**,  
Soyons attentifs et donnons-nous **la chance de poursuivre** l'aventure,  
Restons **solidaires** et osons partager, afin que la pratique du sport ou de loisirs, soit possible auprès  
du plus grand nombre.

L'équipe municipale reste à la disposition du monde associatif et de ses administrés.

Merci à tous de votre compréhension et de la confiance que vous voudrez bien nous accorder dans  
notre combat contre cette « **peste** ».

Merci également de partager ce message auprès de vos adhérents, parents d'enfants licenciés,  
éducateurs, et membres de bureau.

Restant à votre disposition,

Cordialement,

Michel PAILLARD,  
Maire

